



# BARRAGE

Bonne année 2006

Association d'usagers du Palais sur Vienne - (loi 1901) - Membre de "Sources et rivières"



Réunis le 8 Décembre, 99% des riverains présents votent la poursuite de l'action contre l'implantation de l'antenne SFR. Y COMPRIS EN JUSTICE

## Antenne relais : Le Point

La situation à ce jour n'a pas évolué. Après le succès de la réunion du 8 décembre qui a eu des retentissements dépassant le cadre communal, nous poursuivons notre démarche comme décidé démocratiquement par le vote lors de cette réunion, à laquelle nous avons convié le maire du Palais qui n'a pas jugé utile de venir exposer son point de vue. Ceci est dommageable à l'ensemble des citoyens de la commune qui sont légitimement demandeurs d'informations et attendent des réponses concrètes quant à leurs inquiétudes ou interrogations. La seule argumentation des opérateurs ne suffit pas à lever le doute et les craintes quant aux effets néfastes sur la santé. Isoler les riverains n'est pas forcément la bonne solution, car personne ne souhaite un "déplacement" du problème, en transférant le risque ailleurs! Les opérateurs sont reçus par le bureau municipal ce qui n'est pas le cas de notre association pourtant "mandatée" par les riverains et une partie de la population. Il aurait été demandé par la mairie des mesures de rayonnements électromagnétiques auprès de l'opérateur: démarche pour le moins ambiguë, car l'on ne peut pas être juge et partie.

La réglementation prévoit bien que des mesures peuvent

être effectuées à la demande de la mairie mais pas forcément par l'opérateur (même si les frais de ces mesures sont à sa charge).

De nouveaux éléments viennent nous conforter dans nos réflexions: Dans le dernier numéro de VIVA (journal des mutuelles N°207 de janv.06) un médecin de Tucquegnieux (54) saisit un expert Européen et dépose une plainte collective auprès du parquet, puis devant le ministère de la justice. Le Maire de la commune voisine (Homécourt) ne renouvelle pas les baux d'antennes implantées sur le château d'eau et refuse une nouvelle installation sur un HLM de la ville.....

L' Afset par la voie du ministre de l'Ecologie en date du 6/12/05, rappelle l'objet principal de ses recommandations "la transparence et l'information du public". Il est d'avis de systématiser les démarches de concertation, lors de l'implantation des stations de base, de s'attacher à une bonne intégration paysagère: rien de tout cela n'a eu lieu au Palais....

Nous travaillons ensemble avec l'association "Bien vivre à Panazol" ainsi que celle de Tulle "Le bonheur est dans le pré" et nous nous tenons informés de l'avancement des dossiers et démarches entreprises.

*Jean Pierre Chauffier*

### **Il faut poursuivre la pétition** ( adresse de retour: Barrage 63 route des Bardys 87410 Le Palais )

Aucun scientifique ne peut garantir qu'il n'y a aucun risque pour la santé. **Le Palais est totalement couvert par la téléphonie mobile, il n'y a pas urgence, attendons d'avoir le résultat des études, pourquoi faire courir un risque aux Palaisiens et en premier aux enfants.**

Au nom du principe de précaution, je m'associe aux 400 Palaisiens qui demandent à ce que cette antenne ne soit pas installée.

Nom .....

Adresse :.....

Facultatif : pour aider l'action en justice chèque à l'ordre: **Barrage contre l'antenne** :.....

**Nous saisissons le Tribunal administratif de Limoges pour faire annuler cette autorisation.**

En s'appuyant sur la loi, nous avons proposé une demande de retrait amiable, or Mme le Maire a maintenu son autorisation de construire l'antenne SFR, affirmant y être obligée par les règles d'urbanisme. (c'est oublier que depuis mars 2005, le principe de précaution s'applique en matière d'urbanisme, l'autorisation à SFR pouvait être refusée).

### **Au Palais la pollution : ça suffit !**

Pollution de l'air ( Valdi, incinérateur de Limoges), pollution par les décharges autour du Palais ( pneus, amiante, BTP...), pollution de l'eau (Péchiney), pollution par le bruit (FCP).

**Et maintenant Pollution électromagnétique avec l'antenne relais de SFR**

### **La Réunion du 8 décembre a montré que cette antenne**

#### **n'est pas nécessaire**

Contrairement à ce qui est déclaré par SFR ( écrit dans Flash info) il n'y a aucune zone non couverte par la téléphonie mobile au Palais (comme le confirme l'arrêté préfectoral du 7/02/05 - état de la couverture pour les ambulances, le services de garde et le 15 ). L'implantation de cette antenne ne répond à aucun intérêt collectif, en fait il s'agit d'implanter un pylône d'environ 40 m pour des antennes « UMTS » pour arroser Beaubreuil, Rilhac... et permettre à SFR d'envoyer des images sur le portable. SFR vient de sortir une PUB pour les enfants de 11 ans, ils auront la musique et la télé en attendant le bus. Est ce un progrès...?

#### **Aux questions :**

**Les portables peuvent-ils avoir des effets cancérigènes?**

**Le Professeur Belpomme directeur de services de recherche pour le cancer (Artac) déclare :**

« **La réponse est oui...** Les portables émettent des rayonnements électromagnétiques pulsés (REMP). si le risque individuel est faible, il existe au plan collectif. (c'est à dire , dans un groupe d'habitants certains vont avoir un cancer du fait des rayonnement électromagnétiques pulsés).

Par mesure de précaution, la Grande-Bretagne a interdit l'utilisation des portables chez les enfants de moins de 12 ans. Il est essentiel aussi que les femmes enceintes n'utilisent pas de portable, car le fœtus est très vulnérable aux REMP. En outre pour les adultes, par précaution, il convient d'éloigner le plus possible les portables de soi, de ne les utiliser qu'à bon escient, le moins possible ».

**Les sociétés d'assurances n'assurent plus le risque de téléphonie mobile. Les opérateurs sont si peu sûrs d'eux qu'ils ne veulent pas garantir par écrit l'absence de risque (hors Pub)... Ils démontent les antennes à proximité des écoles sous la pression des riverains...**

#### **C'est dangereux**

Contrairement à ce qu'affirme SFR, Il existe au niveau mondial, de nombreuses recherches sur les effets biologiques des rayonnements tant sur les animaux que sur les humains ; il existe de nombreuses enquêtes épidémiologiques (Cf. travaux de Roger Santini, de Jean-Michel Danze , du Professeur Neil Cherry, universitaire néo-zélandais). Celles-ci concluent toutes que ces technologies présentent des risques pour la santé, l'OMS citée par SFR précise

« *si aucune étude scientifique n'a permis de conclure à la nocivité des antennes, il ne peut être établi qu'il n'existe aucun risque* ». Le commissaire du gouvernement Philippe Harang, précise « *attendre le résultat définitif de ces enquêtes (les enquêtes scientifiques en cours) pour se prononcer serait nier l'existence même du principe de précaution* »

**Antennes relais : Y-a-t-il un risque augmenté de cancers? Le Professeur Belpomme répond :**

Si on habite à proximité d'une antenne relais...

« **Le risque est augmenté** en raison de l'existence de champs électromagnétiques pulsés. »

De plus les nouvelles antennes pour la vidéo et la musique sur les portables vont inciter à utiliser davantage le mobile, on aggrave le risque ...

**Les rayonnements électromagnétiques pulsés constituent une recherche actuelle de scientifiques.**

**Le risque est négligé ou volontairement occulté par les industriels qui ont investi des sommes considérables pour mettre en place ce nouveau réseau... alors, la santé des enfants ....**

## **Barrage a 5 ans**

Association d'usagers indépendante, Barrage vient de demander son agrément comme association agréée par le ministère de l'environnement. Si vous êtes intéressés par l'action pour l'environnement, pour améliorer notre cadre de vie au Palais, nous vous invitons à nous rejoindre lors de **l'assemblée générale de Barrage**

**le jeudi 19 janvier à 20h 30**

salle A Dexet    rue A Briand    ( en face de l'école)